

12GEGME_MOG0259C0763

Mise en oeuvre de la Trame verte et bleue à l'échelle d'une collectivité

OBJECTIFS DE LA FORMATION Connaître les méthodes et outils permettant la prise en compte de la Trame verte et bleue au sein des documents d'urbanisme
Savoir mobiliser les outils contractuels adéquats

Dates 13/11/2012
15/11/2012

Partenaires

MEDDTL

Onema

Muséum National d'Histoire Naturelle

Fédération des parcs naturels régionaux

Cemagref

Lieu Eurre 26

Métiers concernés

Chargé(e) d'études, Directeur(trice), Chargé(e) de mission, Chargé(e) de mission patrimoine naturel, Animateur(trice) foncier, Chargé(e) d'aménagement, d'urbanisme ou du paysage, Chargé(e) de mission développement

Contenu indicatif

Cadre général : sémantique, concept, échelles de mise en place de la Trame verte et bleue (TVB), articulation trame bleue et politique de l'eau, etc.
Cadre juridique de la TVB et ses conséquences (code de l'environnement, code de l'urbanisme).
Mise en place et animation d'une démarche de dialogue et de concertation.
Méthodes d'intégration de la TVB au sein des documents d'urbanisme (SCOT, PLU).
Outils contractuels mobilisables pour la mise en œuvre de la TVB (financements incitatifs, outils fiscaux, acquisition et maîtrise foncière) .
Élaboration de cahiers des charges de prestation.
Suivi et évaluation de la Trame verte et bleue.
Retours d'expériences aux échelles intercommunales et communales.

Niveau de connaissances requis

Connaissances sur l'élaboration d'une Trame verte et bleue.

Intervenants

G.I.P ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS

SupAgro
2 place Viala
34060 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 04 30 30
Fax 04 67 52 77 93
e-mail : contact@espaces-naturels.fr
S'inscrire sur : <https://formaltis.espaces-naturels.fr/formaltis/>

Nota	Méthodologie basée sur les guides techniques du COMOP TVB. Le contenu sera précisé en fonction des évolutions du cadre juridique.
Responsable de la formation	DALOZ (04 67 04 04 13) Aurélien 0467040413
Renseignements pratiques	BELOT - BUCHERAUD Jocelyne 0467043686